

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2023.4.2.26

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 11 MAI 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Séverine FELIX-BORON, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Thierry SEGURA, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
21/04/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Josée ARGENTIN a donné pouvoir à Louis VOGEL, Michel ROBERT a donné pouvoir à Pascale GOMES, Franck VERNIN a donné pouvoir à Serge DURAND.

Date de l'affichage :
05/05/2023

ABSENTS EXCUSES

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Gilles BATTAIL, Patricia CHARRETIER, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Thierry FLESCHE, Sylvain JONNET, Alain TRUCHON.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 23

**OBJET : ADHÉSION A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE SEINE ET MARNE (AMF 77) AU TITRE DE L'ANNEE 2023**

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment, ses articles L.2122-12, L.2122-22 et L.5211-1 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU les statuts de l'Association des Maires et Président d'Intercommunalité de Seine-et-Marne (AMF77) du 15 Octobre 2020 (ci-joints) ;

CONSIDERANT les missions d'accompagnement de l'AMF 77 ;

DECIDE

D'APPROUVER l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à l'Association des Maires et Président d'Intercommunalité de Seine et Marne (AMF 77), au titre 2023, sur la base du montant fixé à 6 396,51 €,

D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 11 mai 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230511-51021-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/23

Publication ou notification : 15/05/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional